



## CJ et droit d'exercice de la medecine

Par **Baltasis**, le **23/05/2015** à **17:07**

Bonjour, je viens vers vous pour une information

Mon père est sous contrôle judiciaire. Et le juge lui a notifié l'interdiction de pratiquer son d'exercer.

Nous sommes au courant de la possibilité de déposer une mainlevée.

Mais dans le cas où cette mainlevée est refusé, quels sont les possibilité qui s'offrent à nous?

Mon père peu il bénéficié du RSA?